

Pérou : “liberté sexuelle” pour les mineurs de plus de 14 ans ?

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [Jeanne Smits](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 2 juillet 2012

Au nom de la liberté sexuelle des adolescents, un projet de loi cherche à dépénaliser totalement, au Pérou, les relations sexuelles avec des mineurs âgés de 14 à 18 ans. Le projet N°651/2011 a reçu, bien sûr, l'approbation de la Commission de la femme et de la famille censée protéger les plus jeunes mais qui, comme ses congénères en Amérique latine, est souvent le fer de lance de la culture de mort.

L'argument avancé par la Commission est le suivant : actuellement, en application du code pénal, les relations sexuelles consentantes entre mineurs âgés de 14 à 18 ans sont passibles d'une peine maximale de 30 ans de prison : il serait donc urgent, sur ce plan, de les considérer comme des adultes pour éviter la pénalisation des amourettes adolescentes.

Ce serait pourtant, soit dit en passant, un bon moyen de faire comprendre que les relations entre mineurs ne sont pas anodines, peuvent laisser des traces et des blessures psychologiques profondes et peuvent aboutir à ce que les féministes disent vouloir éviter : les grossesses non désirées chez les adolescentes.

Mais voilà : ce n'est même pas vrai. La Coordination nationale péruvienne « Unis pour la vie et la famille » souligne que ce risque d'emprisonnement de trente ans n'est encouru que par les personnes majeures ayant des rapports avec des jeunes de moins de 18 ans, puisque les mineurs, eux, se voient appliquer le code pénal des enfants et des adolescents.

En revanche, la Coordination a précisé à ACIPrensa que le projet « laisse le mineur sans protection ». « Il rend possible la sortie (de prison) de ceux qui ont été condamnés pour délit de viol. Il oblige les adolescentes victimes de viol à apporter la preuve qu'elles n'étaient pas consentantes. Il favorise le proxénétisme ou la traite des mineurs », ajoute le communiqué.

La Coordination souligne encore que l'affaire est peu traitée par les médias et invite la population à se mobiliser contre le projet.

L'Eglise catholique, en revanche, parle à son plus haut niveau au Pérou. Son primat, l'archevêque de Lima, le cardinal Juan Luis Cipriani, a vigoureusement mis en garde contre ce projet qui aboutirait à « déprotéger les jeunes eux-mêmes », il a rappelé aux pères et mères de famille qu'ils devaient agir sur le plan politique pour l'empêcher et qu'on devait les entendre.

« On essaye d'imposer des politiques comme si le peuple les demandait. Qu'on demande aux parents s'ils sont d'accord avec cette manière de ne plus protéger la jeunesse. (...) J'aimerais, quant à moi, écouter les parents. Tout le monde parle au nom d'adolescentes de 14 ans et de garçons de 15 ans, alors qu'il y a des tas de sans-vergonne qui en ont 47 et 56. (...) Ceci n'est pas un thème politique, c'est un thème familial et moral qui va au-delà du politique. »

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)